

Distr.
GENERALE

A/CONF.172/5/Add.4
20 avril 1994

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Point 10 f) de l'ordre du jour provisoire */

PREVENTION DES CATASTROPHES NATURELLES : SYSTEMES D'ALERTE

Session technique

Additif

Systemes d'alerte aux inondations et aux glissements de terrain

Résumé de l'exposé du Professeur Charles Emmenegger, Directeur du Service hydrologique et géologique national (Suisse); M. Manfred Spreafico, chef de la Division d'hydrologie du Service hydrologique et géologique national (Suisse); et M. Olivier Lateltin, Secrétaire du Comité national pour la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles

(Suisse)

1. Les systèmes d'alerte aux inondations et aux glissements de terrain jouent un rôle de premier plan dans la préparation aux situations d'urgence. Il existe dans le monde entier de nombreux systèmes qui diffèrent selon les conditions météorologiques, hydrologiques, géologiques, topographiques et morphologiques très diverses des zones exposées aux inondations et aux glissements de terrain, et les infrastructures qui sont en place dans ces zones.

*/ A/CONF.172/1.

2. Différents types de systèmes de surveillance et d'alerte fonctionnent en Suisse depuis de nombreuses années. Dans le cadre de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles et en coopération étroite avec l'Organisation météorologique mondiale (OMM), qui conduit les activités internationales dans ce domaine, ces activités ont été renforcées.

3. On trouvera dans l'exposé une brève présentation d'études de cas consacrées à certains systèmes particuliers d'alerte aux inondations et aux glissements de terrain qui sont exploités en Suisse. Il s'agit notamment des dispositifs ci-après :

a) Un système de prévision des écoulements pour un grand bassin, fondé sur les prévisions quantitatives des précipitations et des modèles d'écoulement des précipitations;

b) Un système d'alerte aux inondations fondé sur des mesures automatiques du niveau des eaux et des écoulements;

c) Un système de prévision des arrivées d'eau dans un lac régularisé destiné à vider le lac jusqu'à sa capacité d'emmagasiner les crues;

d) Un système d'alerte à la rupture d'un barrage ou d'un réservoir artificiel;

e) Un système de surveillance et d'alerte dans une vallée alpine étroite menacée par des chutes massives de rochers (réseau de stations géodésiques, météorologiques et sismiques).

4. L'efficacité de ces systèmes sera au centre des débats sur les problèmes de caractère général que posent la mise en place et l'exploitation de systèmes d'alerte associés à la collecte de données, à la prévision, à la diffusion de l'alerte, à la coordination, à l'aménagement du territoire et aux responsabilités dans un pays décentralisé où la prévention et la gestion des catastrophes sont essentiellement entre les mains des collectivités régionales.
